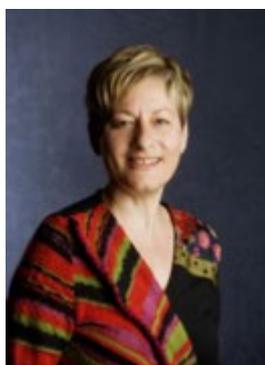


Publié le 17 octobre 2012

Corinne Loiodice : « Le funéraire public offre une alternative plus proche des attentes des populations »

Corinne Loiodice, présidente de l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP), et directrice générale de la Sem PFI (Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise).



Servir le Public : Des régies se transforment aujourd'hui en Sem ou en Spl, c'est une nouvelle évolution ?

Corinne Loiodice : La Régie intercommunale des Pompes funèbres de l'Agglomération grenobloise a initié le mouvement en 1988. Elle a été alors la première régie à se transformer en Sem. Dix ans plus tard, d'autres régies ont commencé à suivre le mouvement comme Paris, Brest, et Tours. On compte aujourd'hui une douzaine d'Epl funéraires, dont les dernières sont Saint-Brieuc et Strasbourg, et plusieurs nouvelles régies réfléchissent à adopter ce statut. L'expérience acquise par les PFI sert de référence. Elle bénéficie à tous ceux qui nous ont succédé, leur permettant de mettre rapidement en place leur structure, sans perdre de temps pour être opérationnel.

SLP : La loi 93-23 du 8 janvier 1993, a ouvert le marché des pompes funèbres à la concurrence. Le service public a un rôle important à jouer ?

CL : Il est primordial que les familles en deuil puissent avoir le choix entre un service funéraire privé et un service funéraire public, dont le souci est avant tout de proposer une offre de qualité qui garantit le respect de l'intérêt des familles dans les moments difficiles du deuil, avec une offre tarifaire encadrée, sans objectifs mercantiles. Les responsables de services funéraires publics (pompes funèbres, crématoriums, cimetières) se sont fédérés en 1999 en créant l'UPFP (Union du

Pôle Funéraire Public) afin de faire valoir l'éthique du service public, de mettre en commun et promouvoir leur savoir-faire et les expériences, de regrouper leurs moyens et leurs actions, et enfin, d'organiser leur représentativité. Une vraie synergie s'est mise en place.

SLP : Les entreprises funéraires privées se sont imposées dans nombre de villes de l'hexagone. Le service public y a t'il encore sa place ?

CL : Plus que jamais. La Ville de Carcassonne, par exemple, qui avait fermé sa régie il y a dix ans, envisage aujourd'hui de remettre en place un service funéraire public. Celle-ci s'adosserait à la Sem des Pompes Funèbres Intercommunales du Lauragais, une Sem créée il y a plus de deux ans à Castelnaudary, à l'initiative de la Communauté de Communes du Lauragais, en entrant dans son capital. Ainsi, le statut d'Epl permet non seulement une gestion dynamique et efficiente des services funéraires, mais il favorise aussi une « intercommunalité à la carte » qui peut dépasser largement le territoire des EPCI. A Grenoble, la régie ne concernait au départ que 7 communes, puis 12 lors de son passage en Sem. Aujourd'hui 75 communes sont actionnaires de la Sem Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise, preuve de la pertinence de nos actions.

Par Marie-Anne RAMAZZINA